

SÉNAT

Le jeudi 8 février 1951

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président suppléant (l'honorable J. H. King) étant au fauteuil.

Prière et affaires courantes.

PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU
SÉNATEUR

L'honorable Herman W. Quinton, de Saint-Jean (Terre-Neuve), récemment nommé, présenté par l'honorable Wishart McL. Robertson et l'honorable Ray Patten, prend place au Sénat.

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. Lambert présente le bill H, intitulé: loi concernant l'Association Dominion des comptables incorporés.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

Son Honneur le Président suppléant: Quand lirons-nous le bill pour la deuxième fois?

L'honorable M. Lambert: A la prochaine séance.

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable John T. Haig propose la 2^e lecture du bill B, intitulé: loi constituant en corporation la *Hutterian Brethren Church*.

—Honorables sénateurs, je ne vous retiendrai pas inutilement. Le projet de loi est conforme à la loi mentionnée dans le Règlement. Les personnes qui désirent se constituer en société sont disciples d'un premier missionnaire nommé Hutter, Hollandais qui s'établit dans le Dakota du Sud, aux États-Unis. Tous cultivateurs, ces gens se groupent en ce qu'ils appellent des colonies. Les premières colonies canadiennes s'établirent au Manitoba en 1917. Ils acquièrent de vastes étendues de terrain et s'y livrent à la culture générale. Depuis 1917, certaines colonies ont essaimé vers l'Alberta, de sorte qu'ils sont maintenant établis dans les deux provinces.

Ce sont des cultivateurs de premier ordre et de braves gens. Au Manitoba, ils observent étroitement la loi et disposent d'écoles très bien dirigées. Il en est de même en Alberta, j'imagine. Ils ne nous ont jamais causé le moindre ennui. On les avait tout d'abord exemptés du service militaire, au

début de la dernière guerre, mais certains de leurs jeunes s'enrolèrent volontairement dans l'armée tandis que, dans l'ensemble, ces gens contribuèrent généreusement en aidant la Croix-rouge et les autres associations patriotiques.

Le bill vise à réunir en corps politique et constitué les personnes qui y sont nommées. Il est curieux de constater que presque tous les impétrants se nomment Hofer, nom très répandu chez eux. Ils constituent un groupement fort démocratique; chaque colonie tient ses propres élections, lors desquelles elle choisit le ministre du culte, le gérant et les titulaires. Chaque membre de la colonie âgé de plus de 20 ans a voix au chapitre.

Je le répète, ces gens n'ont jamais causé le moindre ennui au Manitoba. Dans notre province on a critiqué leur coutume d'acheter de vastes étendues de terrain, car, disait-on, un tel procédé complique l'établissement et l'entretien d'une collectivité organisée. Mais les enquêtes répétées effectuées par l'assemblée législative, au sujet de cette plainte, n'ont abouti à aucun résultat. Je connais personnellement une foule d'entre eux; avant ma nomination au Sénat, nous avons,—ma société ou moi,—agi pour leur compte en qualité d'avoués. Ce sont de fort braves gens; je me réjouis de ce qu'ils demandent la constitution en société de la *Hutterian Brethren Church*.

Soit dit pour la gouverne de mes collègues, le *Toronto Star* a publié il y a environ deux semaines l'histoire des Hutteriens. Il vaut la peine de lire l'article.

Après la deuxième lecture du bill, j'en proposerai le renvoi au comité des bills privés.

L'honorable M. Reid: Dans combien de provinces cette Église exercera-t-elle son activité?

L'honorable M. Haig: La loi visera évidemment l'ensemble du pays, bien que l'activité de l'Église ne doive se borner qu'aux provinces du Manitoba et d'Alberta.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

RENVOI AU COMITÉ

L'honorable M. Haig propose que le bill soit renvoyé au comité permanent des bills privés.

La motion est adoptée.